

Deux responsables de Veolia en France mis à pied, soupçonnés de conflit d'intérêt

Paris, FRANCE | AFP | 24/11/2016 15:29

Deux hauts cadres de l'activité Eau de Veolia en France ont été mis à pied mardi après la découverte qu'ils étaient devenus actionnaires d'une petite société ayant obtenu un important contrat du groupe français, a-t-on appris jeudi de sources concordantes.

"Deux collaborateurs sont concernés par ces allégations. Ils ont fait l'objet d'une mise à pied à titre conservatoire", a indiqué à l'AFP le groupe, qui a été alerté par le site internet Mediapart, lequel a révélé jeudi l'information.

Il s'agit de Philippe Malterre, directeur général adjoint Eau France, et de Jean-Philippe Franchi, cadre de cette même branche et demi-frère de son directeur général, Alain Franchi, a confirmé à l'AFP une source syndicale.

L'affaire remonte à la fin 2014. Veolia signe alors un contrat avec la société Olky Payment Service Provider, basée au Luxembourg, pour la gestion pendant sept ans de la facturation de la plupart de ses services d'eau en France.

En 2015, cette société lance une augmentation de capital, à laquelle ont souscrit Jean-Philippe Franchi, via une société qu'il dirige, et Philippe Malterre, grâce à un mécanisme plus complexe, détaille Mediapart.

Ces "allégations graves", selon Veolia, ont conduit le groupe à "lancer un audit interne portant sur l'opération incriminée, et plus largement sur toutes les sociétés d'expertise de Veolia Eau France. Cet audit sera réalisé en coopération avec les avocats du Groupe", précise-t-il à l'AFP.

"A l'aune des résultats de l'enquête, Veolia prendra toutes les mesures qui s'imposeront", ajoute-t-il.

FO va "probablement se porter partie civile" dans le cadre d'une plainte au pénal en cours de finalisation, a indiqué à l'AFP Jean-Luc Touly, secrétaire général de FO Veolia Eau Ile-de-France, en qualifiant cette affaire de "scandale".

Cette plainte au pénal va être déposée en France par un ancien salarié de la société luxembourgeoise en question, "licencié pour faute grave" parce qu'il ne cautionnait pas les agissements dont il a été témoin et "n'a pas voulu se taire", selon M. Touly.

La CFDT se réserve "le droit de nous porter partie civile et faire éclater la vérité, toute la vérité, en espérant qu'il ne s'agisse que de cas isolés", a indiqué Hervé Deroubaix, son représentant chez Veolia.

De son côté, le secrétaire (CGT) du comité central d'entreprise de Veolia Eau a demandé une réunion extraordinaire de l'instance pour obtenir des informations, a indiqué à l'AFP Franck Le Roux, coordinateur CGT. C'est "lamentable", a dit M. Le Roux, en espérant que la réaction de l'entreprise "sera sans ambiguïté car les salariés vont être dégoûtés".

Les trois syndicats ont mis en parallèle cette affaire avec le sort des salariés, visés par des réductions d'effectifs.

Pour faire face à un marché français plus concurrentiel et à des tarifs de l'eau en baisse, Veolia a lancé trois plans de départs volontaires en quatre ans dans sa branche Eau France, qui compte actuellement près de 13.000 salariés et a réalisé 2,9 milliards d'euros de

chiffre d'affaires en 2015.

Le dernier, qui sera mis en oeuvre à partir du 15 décembre, prévoit 429 suppressions nettes de postes. Le précédent, terminé en juin 2015, avait abouti à la suppression nette de 850 postes.

Autre sujet de méfiance des syndicats: la création par Veolia dans cette branche d'une nouvelle filiale, Nova Veolia, pour commercialiser de nouveaux services, comme le paiement des factures ou des services de gestion des opérations de terrain.